Conseil des droits de l’homme

34e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Etat plurinational de Bolivie**

Genève, le 5 Novembre 2019

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

(La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de l’Etat plurinational de Bolivie.)

Concernant les récentes **élections présidentielles**, la Suisse appelle toutes les parties à la retenue et engage le gouvernement à garantir les libertés d’expression et de réunion pacifique. Elle incite les parties à trouver une issue équitable à la crise, dans l’intérêt du peuple bolivien. Le prochain rapport d’audit de l’Organisation des Etats Américains sur les élections devrait apporter des éléments importants à cet effet.

La Suisse recommande à la Bolivie de développer ses capacités institutionnelles et d’allouer des moyens financiers suffisants **pour garantir l’accès à une justice indépendante**, en particulier aux populations défavorisées et en situation de vulnérabilité, en lien avec la cible 16.3 des Objectifs du développement durable (ODD).

La Suisse salue la création **du Service de prévention de la torture** en 2016. Elle recommande de modifier la loi n°474 afin de lui accorder l’indépendance nécessaire à l’accomplissement de son travail, conformément au Protocole facultatif à la Convention contre la torture.

La Suisse recommande de garantir, en lien avec la cible 5.2 des ODD, une mise-en-œuvre effective **des mécanismes visant à lutter contre la violence à l’égard des femmes**, en s’assurant notamment qu’ils disposent de moyens financiers et humains suffisant, et qu’ils rendent leurs résultats accessibles au public.

Je vous remercie.